



## Faire un signalement de voirie en toute sécurité

Par **szabo**, le **21/05/2026** à **10:59**

Bonjour,

De nombreux propriétaires de maisons individuelles avec jardin négligent, bien souvent, de tailler périodiquement leurs haies ou d'élaguer les branches empétant sur l'espace piétonnier..

Comme passant j'ai été blessé au visage par des ronces d'un massif planté sur une propriété privée .

La mairie a mis en place une plate-forme sur internet pour signaler des problèmes sur l'espace public.

Mais tout signalement ne peut rester anonyme.

Est-ce qu'un propriétaire peut demander à la mairie les coordonnées de quelqu'un qui s'est plaint de sa haie et venir l'importuner ?

Par **beatles**, le **21/05/2026** à **13:18**

Bonjour,

Même réponse que dans [cet autre forum du groupe](#).

Cdt.

Par **Jeussépatou**, le **21/05/2026** à **17:42**

Bonjour,

Vous écrivez "Est-ce qu'un propriétaire peut demander à la mairie les coordonnées de quelqu'un qui s'est plaint de sa haie et venir l'importuner ?"

Et si vous posiez la question tout simplement à la mairie plutôt qu'à un forum?

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Cordialement

Par **Henriri**, le **21/05/2026** à **19:00**

Hello !

Ce système de signalement ne peut évidemment pas être anonyme (cf Youris). Mais si la mairie intervient auprès des propriétaires ainsi mis en cause ce n'est pas pour autant qu'elle dira qui a fait tel signalement ! Elle ne dira peut-être même pas à que c'est suite à un "signalement" via son système.

A+